

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 29.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale CSM-3
Nom Chimique Mélange
N° CAS Mélange
N° EINECS Mélange
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation Identifiée Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie.
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD
Stroudley Road
Basingstoke
Hampshire
Royaume-Uni
RG24 8FW
Téléphone +44 (0) 1256 462131
Fax +44 (0) 1256 471441
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** (00-1) 703-527-3887
CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Flam. Aerosol 1; H222
Acute Tox. 4; H332
Aquatic Chronic 3; H412
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
CSM-3
- Pictogramme(s) de Danger  
- Mention(s) d'Avertissement Danger
- Contient: Trans-Dichloroethylene
- Mention(s) de Danger H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H332: Nocif par inhalation.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseil(s) de Prudence P261: Éviter de respirer les aérosols.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Révision: 2.0 Date: 29.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

ADD Éléments d'étiquetage

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P251: Récipient sous pression - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Autres informations

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Trans-Dichloroethylene	> 90	156-60-5	205-860-2	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Chronic 3; H412
Dioxyde de carbone	1- 10	124-38-9	204-696-9	Aucun attribué	Press. Gas; H280

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant les réutiliser. Rincer abondamment la partie de la peau contaminée. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales. Peut causer un étourdissement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| <p>5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'Extinction Appropriés</p> <p>Moyens d'extinction inappropriés</p> | <p>Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique. Conserver au frais le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau. Ne pas diriger un jet d'eau plein ou de la mousse vers des bassins chauds sujets à un incendie, cela peut entraîner la propagation et l'intensification de l'incendie.</p> |
| <p>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</p> | <p>Aérosol extrêmement inflammable. La décomposition thermique générera des vapeurs toxiques et corrosives. Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Phosgène et Chlorure d'hydrogène. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Si on chauffe, les récipients fermés peuvent éclater par explosion.</p> |
| <p>5.3 Conseils aux pompiers</p> | <p>Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.</p> |

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|---|---|
| <p>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</p> | <p>Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.</p> |
| <p>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</p> | <p>Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.</p> |
| <p>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</p> | <p>Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ne pas absorber à l'aide de sciure ou d'autres matières absorbantes combustibles. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Permettre aux petits déversements de s'évaporer en fournissant une ventilation adéquate.</p> |
| <p>6.4 Référence à d'autres sections</p> | <p>Voir Rubrique: 8, 13</p> |

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| <p>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</p> | <p>Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outil produisant des étincelles. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression - Ne pas perforez, ni brûler, même après usage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.</p> |
| <p>7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du</p> | <p>Garder dans un endroit bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur</p> |

Révision: 2.0 Date: 29.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles

ou d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Tenir au frais. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stable dans les conditions normales.

Ranger séparément des matières réductrices et des matières inflammables et/ou combustibles, par exemple. Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts, Acides et Alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie.

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Dioxyde de carbone	124-38-9	5000	9000	-	-	UE VLIEP
		5000	9000	-	-	INRS (ED 984)

Remarque:

VLIEP : Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle.

INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Non requis normalement. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau. Recommandés: Porter des vêtements de travail à manches longues.

Protection respiratoire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas de ventilation

Révision: 2.0 Date: 29.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com



Dangers thermiques

insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs.

Concentrations élevées: Porter un équipement de respiration approprié.
Recommandés: Appareil respiratoire autonome (DIN EN 137)

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide incolore
Odeur	Acerbe, Sévère
Seuil olfactif	17 ppm
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	- 50 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	48 °C
Point d'éclair	2 – 4 °C
Taux d'Evaporation	2.80
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	9.7 – 12.8 %
Pression de vapeur	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Densité relative	1.28 g/ml @ 20 °C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. 6.3 mg/ml @ 25 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé.
Température d'auto-inflammabilité	Non fixé.
Température de décomposition	Non fixé.
Viscosité	Non fixé.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Contenu du composant organique volatil (%): 96

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger du rayonnement solaire direct. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
10.5 Matières incompatibles	Ranger séparément des matières réductrices et des matières inflammables et/ou combustibles, par exemple. Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts, Acides et Alcalis.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	La décomposition thermique générera des vapeurs toxiques et corrosives. Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Phosgène et Chlorure d'hydrogène.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë

Ingestion

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Inhalation

Acute Tox. 4; Nocif par inhalation.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 11 mg/l.

Contact avec la Peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Autres informations

Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Estimation Mélange CL50 >10 ≤ 100 mg/l (Poissons)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information sur le mélange lui-même.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information sur le mélange lui-même.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit devrait être très mobile dans le sol. (Très volatil. Peut s'évaporer rapidement.)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé.

13.2 Autres informations

Ne pas réutiliser les récipients vides. Ne pas percer ou brûler les récipients, même après utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 29.09.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID / IMDG / IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	UN 1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2
14.4 Groupe d'emballage	Aucun attribué.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin / Substance dangereuse pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8 Renseignements supplémentaires	Recommandés: Route/Rail/Transport maritime seulement.

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1 Règlements de l'UE	L'aérosol est emballé conformément à la directive du Conseil générateurs d'aérosols, Directive 75/324/CEE, telle que modifiée. Inversé epsilon étiquetage '3' atteste de la conformité.
Substance(s) extrêmement préoccupante	Aucun.
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Aucun.
15.1.2 Règlements nationaux	
Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau 2
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Trans-Dichloroethylene (CAS# 156-60-5), et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Dioxyde de carbone (CAS# 124-38-9).
Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Aerosol 1; H222	Conformément aux exigences de Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) 2.3.2.2
Acute Tox. 4; H332	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

STEL: Limite d'exposition (15 min)

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Mention(s) de Danger

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332: Nocif par inhalation.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 29.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.